

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Rejeté

N° AS580

AMENDEMENT

présenté par

M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir,
M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc et M. Emmanuel Taché

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après la seconde occurrence du mot :

« à »,

insérer les mots :

« ne pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.